



PARTE A) TRADUCCION DIRECTA (30 minutos)

INSECTES POLLINISATEURS: PROPOSITIONS DE LA COMMISSION POUR ENRAYER LEUR DÉCLIN

Un insecte pollinisateur sur dix est en voie d'extinction et la population d'un tiers des espèces d'abeilles et de papillons diminue. C'est pourquoi la Commission propose aujourd'hui la toute première initiative de l'UE visant à enrayer le déclin des pollinisateurs sauvages.

Les nouvelles mesures prévoient un nouvel indicateur pour améliorer la surveillance et les données, et une meilleure coordination de l'action de l'UE entre différents secteurs et domaines politiques pour remédier aux conséquences sociales et économiques de la diminution des insectes pollinisateurs.

M. Karmenu Vella, commissaire pour l'environnement, les affaires maritimes et la pêche a déclaré à ce sujet: «Les pollinisateurs sont un excellent indicateur de l'état de santé de l'écosystème. S'ils ne vont pas bien, nous pouvons être certains que la biodiversité en général ne se porte pas bien non plus et ce n'est pas une bonne nouvelle. Nous faisons déjà beaucoup, dans le cadre du réseau Natura 2000 de l'UE des zones protégées pour enrayer le déclin des pollinisateurs. Toutefois, étant donné l'état de conservation préoccupant des insectes pollinisateurs, notamment des abeilles et des papillons, nous devons de toute évidence redoubler d'efforts. Voilà tout l'enjeu de cette initiative.»

M. Phil Hogan, commissaire pour l'agriculture et le développement rural s'est pour sa part exprimé en ces termes: «L'avenir de nos agriculteurs et le bien-être de nos populations rurales dépendent de la bonne santé d'écosystèmes riches en biodiversité. Ce sont les insectes pollinisateurs, par leur travail infatigable, qui permettent cette richesse. S'il est fait gratuitement, ce travail des insectes n'a pas de prix si l'on veut préserver les flux de biens et de services que la nature nous offre et qui sont au fondement de notre existence. Nous devons de toute urgence agir pour enrayer leur déclin.»



M. Vytenis Andriukaitis, commissaire pour la santé et la sécurité alimentaire, a déclaré à ce sujet: «À la suite de la proposition de la Commission, l'Union a récemment interdit l'utilisation, à l'extérieur, de trois pesticides de la famille des néonicotinoïdes qui se sont avérés nocifs pour les abeilles mellifères et les abeilles sauvages. L'initiative présentée aujourd'hui témoigne une nouvelle fois de notre engagement sans faille en faveur de la protection des pollinisateurs par une série d'actions très variées.»

La pollinisation est l'un des processus clés de la nature par lequel les végétaux peuvent se reproduire. Rien que dans l'Union, quatre espèces cultivées et espèces de fleurs sauvages sur cinq dépendent de la pollinisation par les insectes. Les pollinisateurs sont pour la plupart des insectes, notamment les abeilles et les syrphes, mais aussi les papillons, les mites, certains coléoptères et autres insectes volants. Près de 15 milliards d'euros de la production agricole annuelle de l'Union sont directement attribués aux insectes pollinisateurs. Outre la productivité, les pollinisateurs favorisent la diversité des sources d'alimentation, ce qui permet un régime alimentaire nutritif et varié. Il est nécessaire d'agir pour sauvegarder la biodiversité, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

La Commission propose:

des mesures destinées à améliorer les connaissances sur le déclin des pollinisateurs, notamment sur ses causes et ses conséquences. Un système de surveillance des pollinisateurs à l'échelle de l'Union fournira des données de bonne qualité pour évaluer le statut et les tendances des espèces de pollinisateurs. La Commission propose également une liste des habitats importants pour les insectes pollinisateurs, et une évaluation de leur état d'après les rapports fournis par les États membres au titre de la directive «Habitats». En outre, la Commission propose également de lancer un projet portant sur la surveillance de la présence de pesticides dans l'environnement. Le programme Horizon 2020 continuera de promouvoir la recherche et l'innovation dans ce domaine;



des mesures visant à s'attaquer aux causes du déclin, telles que des plans d'action en faveur des habitats des insectes pollinisateurs les plus menacés et le recensement de mesures de conservation et d'approches de gestion pour aider les États membres. La Commission propose également de coordonner l'action menée par l'Union pour diminuer les risques dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la recherche, de la cohésion, de l'action pour le climat et de l'environnement en vue d'obtenir de meilleurs résultats; de sensibiliser, de mobiliser les citoyens et de promouvoir la collaboration. La Commission fournira des orientations et incitera les entreprises à contribuer à la conservation, en particulier dans le secteur agro-alimentaire. Du matériel didactique sur les pollinisateurs sera diffusé dans les écoles et par l'intermédiaire du corps européen de solidarité; de même, le bénévolat dans le cadre de projets qui profitent aux communautés et à l'environnement sera encouragé.

Cette nouvelle initiative sur les pollinisateurs est la réponse de la Commission aux appels lancés par le Parlement européen et les États membres en faveur d'une action visant à protéger les pollinisateurs et leurs habitats et à ralentir leur déclin.

Prochaines étapes

Les objectifs de l'initiative de l'UE sur les pollinisateurs fixent une perspective à long terme à l'horizon 2030, un certain nombre d'actions à court terme devant être mises en œuvre d'ici 2020. D'ici à la fin 2020, la Commission examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre et, au besoin, proposera de nouvelles actions.